



CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS DU FOOTBALL AVEC CONTACTS 2011 POUR DISTRIBUTION ET MISE EN OEUVRE IMMÉDIATE

Les **clarifications et des corrections** de règlements suivants, approuvés par le Comité des règlements de football avec contacts, sont prêtes à être immédiatement distribués et mis en œuvre. **(Les changements sont inscrits en caractères italiques et gras)**. Ils seront ajoutés dans la prochaine édition imprimée du livre des règlements qui sera publié au printemps 2012.

RÈGLEMENT 1 SECTION 11 ARTICLE 2(b) Page 13

Remplacer avec

Tous les protecteurs oculaires (visières **et/ou lunettes**) doivent être transparents. Les protecteurs oculaires (visières **et/ou lunettes**) colorés ou teintés sont interdits à moins de présenter un document médical **provenant** d'un OPHTALMOLOGISTE HOMOLOGUÉ

RÈGLEMENT 4 SECTION 2 ARTICLE 4 Page 30

Ajouter

Pénalité: avant le signal des 3 dernières minutes **et dans les périodes supplémentaires**: 1.2.3E-L5 ER

RÈGLEMENT 4 SECTION 5 ARTICLE 1 Page 69

Remplacer avec

Bloquer sous la ceinture est permis au Sport interuniversitaire canadien, au football junior et **au football collégial du RSEQ**

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 12 Page 54

Ajouter

Note : Sauter par-dessus le joueur de centre pour tenter d'éviter le contact n'est pas permis et est pénalisé comme s'il y a eu contact avec ce dernier.

RÈGLEMENT 4 SECTION 5 ARTICLE 1 Page 32

Remplacer avec

Un blocage retarde au genou est un bloc *interdit* **à un joueur de bloquer un adversaire, au niveau des genoux, ou en dessous, au moment ou cet adversaire est déjà engagé ou occupé par un autre coéquipier de ce joueur, que cet engagement soit physique ou non.**

RÈGLEMENT 8 SECTION 3 ARTICLE 1 Page 58

Remplacer avec

- Exceptions - obstruction sur la passe
- Pénalités doubles ou multiples impliquant une R, RE, conduite répréhensibles ou absence de protecteur buccal, y compris les pénalités doubles qui font partie de pénalités compensatoires

-Rudesse et rudesse excessive

RÈGLEMENT 8 SECTION 3 ARTICLE 2 Page 59

Remplacer avec

- Exceptions - Pénalités doubles ou multiples impliquant une R, RE, conduite répréhensibles ou absence de protecteur buccal.

- **Rudesse excessive**

RÈGLEMENT 6 SECTION 4 ARTICLE 11 Page 49

Ajouter

....la pénalité sera appliquée de la ligne de **20** verges

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 8 Page 53

Remplacer avec

Bloc avec la tête- aucun joueur, y compris le porteur de ballon, ne peut utiliser intentionnellement son casque pour frapper ou percuter un adversaire